



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01705

Numéro SIREN : 500 179 106

Nom ou dénomination : A.T.2.S. Assistance Technique et Servies au Soudage

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/012773

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/012773**
n°de gestion : **2007B01705**
n°SIREN : **500 179 106 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 09/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.T.2.S. Assistance Technique et Servies au Soudage - Société par actions simplifiée
250 rue Compagnie Stéphane 38420 le Versoud -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1319144

Désignation de l'entreprise AT2S SAS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 250 Rue Compagnie Stéphane 38420 LE VERSOUD

Numéro SIRET * 5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010	012		
	incorporelles { Autres *	014	016		
		1 354	1 354		
	Immobilisations corporelles *	028	030	40 305	49 766
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	40 305	49 766
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	5 500	4 850
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés*	068	070	149 215	61 434
	(2) { Autres * (3)	072	074	13 879	12 644
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082	94 753	115 753
	Disponibilités	084	086	37 579	15 974
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	300 926	210 656
	Total général (I+II)	110	112	341 231	260 422

PASSIF

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 500
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	
	Report à nouveau	134	174 255
	Résultat de l'exercice	136	49 903
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	240 658
	Provisions pour risques et charges	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées sous le n° <u>12773</u>	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	70 727
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	29 846
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	100 573
Total général (I + II + III)		180	341 231

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302, septies

du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise AT2S SAS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2016 Exercice N-1 clos le 31 12 2015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	31	12	31	12
Ventes de marchandises *	209	210	209	210
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214	215	214
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217	218	217	218
Production immobilisée *		222		224
Subventions d'exploitation reçues		226		226
Autres produits		230		230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		232
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		234
Variation de stock (marchandises) *		236		236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		240
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 5 086 - immobilier)		242		242
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243	244		244
Rémunérations du personnel *		250		250
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		252
Dotations aux amortissements *		254		254
Dotations aux provisions		256		256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	262		262
Total des charges d'exploitation (II)		264		264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270		270
Produits financiers (III)		280		280
Produits exceptionnels (IV)		290		290
Charges financières (V)		294		294
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347	300		300
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310		310
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		312
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		318
Provisions non déductibles *		322		322
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		324
Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	247	330		330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249	251		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997
Entreprise nouvelle (44 septies) 986 Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 Zones de revitalisation de la défense (44 undecies) 127 Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	986	987	127	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989 Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE 990	981	989	991	990
Divers (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344 Créance due au report en arrière du déficit 346	345	344	346	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		352
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360		360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		370

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2016

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CICE 2016		111
Total des déductions diverses	350	111

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AT2S SASNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 354	412		414		416	1 354	1 354
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	29 639	442	2 652	444		446	32 292	32 292
	Installations générales, agencements divers	450	63 159	452	2 045	454		456	65 203	65 203
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	15 944	472	2 527	474		476	18 471	18 471
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	110 097	492	7 223	494		496	117 320	117 320

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	1 354	502		504		506	1 354
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	19 677	532	3 157	534		536	22 834
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	27 665	542	10 332	544		546	37 997
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	11 635	562	3 195	564		566	14 830
TOTAL		570	60 331	572	16 685	574		576	77 016

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AT2S SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	75 610
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	55 677
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AT2S SAS

31/12/2016

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AT2S SAS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	305 978
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	115 274
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	2 758
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	424 010

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	252 861
Variation de stock (marchandises)	122	(650)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	39 202
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 103
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	292 516

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	131 495
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	131 495
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	421 252
Période de référence du 024 01/01/2016 au 160 31/12/2016	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ •

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AT2S SAS

ADRESSE (voie) 250 Rue Compagnie Stéphane Villa n°9

CODE POSTAL 38420 VILLE LE VERSOUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique IMBURCHIA Prénom(s) Eric

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 171064 N° Département 38 Commune LA TRONCHE Pays France

Adresse : N° 250 Voie Rue Compagnie Stéphane

Code postal 38420 Commune LE VERSOUD Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II à la CGI.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AT2S SAS

ADRESSE (voie) 250 Rue Compagnie Stéphane Villa n°9

CODE POSTAL 38420 VILLE LE VERSOUD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
46860000 CHARGES A PAYER			1 808.00
01/01/2016 AN S.A.N.		1 808.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
20800000 AUTRES IMMO INCORPO	1 354	1 354		
28080000 AMORT AUTRES IMMO INCORPO	1 354	1 354		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 305	49 766	9 461	19.01
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS	32 292	29 639	2 652	8.95
21810000 AMENAGEMENTS	65 203	63 159	2 045	3.24
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	18 471	15 944	2 527	15.85
28154000 AMORT MAT ET OUTIL	22 834	19 677	3 157	16.04
28181000 AMORT AGENCEMENTS	37 997	27 665	10 332	37.35
28183000 AMORT MAT DE BUREAU	14 830	11 635	3 195	27.46
TOTAL I	40 305	49 766	9 461	19.01
MARCHANDISES	5 500	4 850	650	13.40
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	5 500	4 850	650	13.40
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	149 215	61 434	87 781	142.89
41100000 COMPTE CLIENT	149 215	61 434	87 781	142.89
AUTRES CREANCES	13 879	12 644	1 235	9.77
40100000 COMPTE FOURNISSEUR	352	124	229	184.91
42100000 SALAIRES LAURA		33	33	100.00
44400000 ETAT;I/S		5 482	5 482	100.00
44566100 TVA SUR ACHAT 20%	2 009	979	1 030	105.22
44566300 TVA INTRACOM	10 587	5 946	4 640	78.04
44580000 TVA A REGULARISER	771		771	
44586000 TVA / FNP	160	80	80	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	94 753	115 753	21 000	18.14
50300000 ACTIONS	59 544	59 544		
50811000 COMPTE A TERME	35 209	56 209	21 000	37.36
DISPONIBILITES	37 579	15 974	21 605	135.25
51200000 CIC	37 579	15 974	21 605	135.25
TOTAL II	300 926	210 656	90 271	42.85
TOTAL GENERAL	341 231	260 422	80 810	31.03

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		15 000	15 000		
10100000 CAPITAL		15 000	15 000		
RESERVE LEGALE		1 500	1 500		
10610000 RESERVE LEGALE		1 500	1 500		
REPORT A NOUVEAU		174 255	202 007	27 752	13.74
11000000 REPORT A NOUVEAU		174 255	202 007	27 752	13.74
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		49 903	7 751	42 152	543.81
TOTAL I		240 658	226 258	14 400	6.36
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		70 727	18 854	51 873	275.13
40100000 COMPTE FOURNISSEUR		70 727	18 854	51 873	275.13
AUTRES DETTES		29 846	15 309	14 536	94.95
42510000 NDF M. IMBURCHIA			9	9	100.00
43100000 URSSAF		1 905	1 896	9	0.47
43730000 AG2R RETRAITE		640	634	6	0.95
43731000 AG2R PREVOYANCE		68	60	8	13.33
44400000 ETAT;/S		9 895		9 895	
44520000 TVA DUE INTRACOM		10 514	5 946	4 567	76.81
44551000 TVA A DECAISSER		1 905		1 905	
44573000 TVA COLLECTEE 20%		3 108	4 019	911	22.67
44580000 TVA A REGULARISER			926	926	100.00
45510000 C/C IMBURCHIA		3	10	8	74.59
46860000 CHARGES A PAYER		1 808	1 808		
TOTAL III		100 573	34 164	66 409	194.39
TOTAL GENERAL		341 231	260 422	80 810	31.03

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	305 978	273 394	32 584	11.92
70700000 VTES DE MARCHANDISES	239 738	216 283	23 455	10.84
70701000 VENTES MARCHANDISES EXO	3 775		3 775	
70710000 VENTE DE MACHINE NEUVES	26 362	13 724	12 638	92.09
70711300 VTES PETITES FOURNIT		57	57	100.00
70712000 VTES MARCH CARROSSERIE	5 500	26 290	20 790	79.08
70713000 VTES MATERIEL OCCAS°	24 103		24 103	
70713100 VENTES MATERIELS OCCAS° EXO	5 300		5 300	
70714000 LOCATION DE MATERIEL		15 480	15 480	100.00
70715000 ECHANGE STANDARD	1 200		1 200	
70720000 VENTE INTRA COM		1 560	1 560	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	115 274	54 216	61 058	112.62
70611000 M.O. INDUSTRIE	9 820	14 755	4 935	33.45
70612000 M.O. CARROSSERIE		400	400	100.00
70614000 ETALONNAGE	6 990	4 725	2 265	47.94
70615500 ASSISTANCE TECHNIQUE	7 335	10 295	2 960	28.75
70616000 FORFAIT REPARATION CAR/INDUS	24 380	18 282	6 098	33.36
70616100 FORFAIT REPARATION EXO	1 615		1 615	
70617000 LOCATIONS DE MATERIELS	23 348		23 348	
70618000 LOCATIONS DE MATERIELS EXO	34 367		34 367	
70850000 PORT / VTES	7 019	5 759	1 260	21.88
70851000 PORT / VTES EXO	400		400	
AUTRES PRODUITS	2 758	1 254	1 504	119.99
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 758	1 254	1 504	119.99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	424 010	328 864	95 146	28.93
ACHATS DE MARCHANDISES	252 861	195 524	57 337	29.32
60711000 MARCH INDUSTRIELLES	220 340	168 145	52 195	31.04
60713000 MATERIEL OCCASION	9 320	8 400	920	10.95
60720000 ACHATS INTRACOM	23 202	18 980	4 222	22.24
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	650	3 950	4 600	116.46
60370000 VARIATION STOCK DE MARCH	650	3 950	4 600	116.46
AUTRES CHARGES EXTERNES	59 355	72 480	13 125	18.11
60410000 ACHAT FOURNITURE INFORMATIQUE	2 105	27	2 078	NS
60500000 ACHATS DE MATERIEL	3 026	2 901	125	4.31
60610000 GAZOLE		96	96	100.00
60611000 ELECTRICITE	1 518	1 304	214	16.44
60614000 CARBURANT	1 164	1 518	353	23.29
60630000 FOURNITURES DIVERS	2 525	3 380	855	25.29
60640000 PETIT MAT DE BUREAU	3 052	3 770	718	19.04
61100000 SOUS TRAITANCE	5 800	15 000	9 200	61.33
61221000 CREDIT BAIL AUTO 2012	5 086	5 086		
61300000 LOCATIONS	187	133	54	40.97
61320000 LOCATION BUREAU	14 880	14 880		
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	331	1 699	1 369	80.54
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	1 189	1 199	10	0.83
62200000 rem. intermediaire et honnaire		1 856	1 856	100.00
62260000 HONORAIRES	2 658	4 652	1 993	42.85
62270000 FRAIS ACTES	52	47	5	11.28
62340000 CADEAUX CLIENTELE	1 422	1 176	247	20.97

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62380000 DONS		100	100	100.00
62420000 TRANSPORTS / VENTES	7 793	5 651	2 142	37.89
62510000 VOYAGES DEPLACEMENTS	1 008	2 386	1 378	57.75
62520000 RESTAURANT	1 595	1 158	438	37.79
62530000 DEPLACEMENTS	103	575	471	82.02
62570000 RECEPTIONS	735	501	234	46.63
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE	2 020	2 320	300	12.92
62610000 INTERNET	57	186	129	69.39
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 047	1 072	25	2.37
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	996	810	186	22.90
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	117	14	103	735.71
63130000 FORMATION CONTINUE	114	42	72	170.13
63530000 TAXE FONCIERE	765	754	11	1.46
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 249	17 213	36	0.21
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 249	17 213	36	0.21
CHARGES SOCIALES	12 098	13 222	1 123	8.50
64510000 COTISATIONS URSSAF	7 623	7 585	38	0.50
64515000 PRECOMPTE SALARIAL	3 807	3 777	30	0.79
64530000 COTIS° RETRAITE	2 555	2 536	19	0.75
64535000 AG2R	244	240	4	1.67
64536000 MUTUELLE	2 505		2 505	
64590000 CICE	111	111		
64630000 ABELA MUTUELLE		2 464	2 464	100.00
64850000 PEE	3 089	4 285	1 196	27.91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16 685	16 511	174	1.05
68110000 DAP	16 685	16 511	174	1.05
AUTRES CHARGES	1 103	2	1 100	NS
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	1 103	2	1 100	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	359 696	319 712	39 984	12.51
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	64 314	9 152	55 162	602.71
CHARGES EXCEPTIONNELLES		45	45	100.00
67120000 AMENDES PV		45	45	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 411	1 356	13 055	962.76
69500000 I/S	14 411	1 356	13 055	962.76
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	49 903	7 751	42 152	543.81



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AT2S SAS	250 Rue Compagnie Stéphane Villa n°9 38420 LE VERSOUD
SIRET 5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	26 083	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EUROPEXPERT 9 Rue Simon Nora Imm. 1e Connestable - Appt E11 38000 GRENOBLE Tél: 04 76 41 16 61	Certifié conforme le Président Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 11/04/2017 Lieu: LE VERSOUD Qualité et nom du signataire: M. IMBURCHIA ERIC Signature: PRESIDENT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	35 503	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	35 503			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		35 503

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
M IMBURCHIA Eric PRESIDENT 250 Rue Compagnie S 38420 LE VERSOUD	150	2016	12 445				
						</	

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	17 251	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept

Le 30 juin,

A 10 heures,

L'actionnaire de la SAS AT2S, société par actions simplifiées au capital variable de 15 000 Euros, divisé en 150 parts de 100 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 250, Rue Cie Stéphane – 38420 LE VERSOUD sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Monsieur IMBURCHIA Eric, propriétaire de 150 actions

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'actionnaire présent ou représenté possédant ainsi 150 parts, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur IMBURCHIA Eric, Président actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

51

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 49 903 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 903 Euros

Solde au titre du report à nouveau	49 903 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conclusions du dit rapport et prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

M. IMBURCHIA Eric



SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 Juin 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 49 903 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 903 Euros

Solde au titre du report à nouveau	49 903 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conclusions du dit rapport et prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.



SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires à fortement augmenter.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

La société doit maintenir son chiffre d'affaire et continuer à maîtriser ses charges d'exploitations.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2016 date de clôture de l'exercice, aucun fait significatif n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 424 010 €

Le montant des traitements et salaires s'élève à 17 249 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 12 098

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 359 696 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 64 314 €

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les bénéfices de 14 411 €
- d'un résultat exceptionnel de 0 €

L'exercice clos le 31/12/2016 se traduit par un bénéfice de 49 903 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 49 903 €.

Bénéfice de l'exercice	49 903 Euros

Solde au titre du report à nouveau	49 903 Euros

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

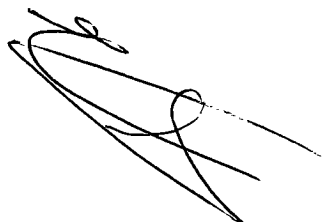
RAPPORT SPECIAL
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2017

En application de l'article L 223-19 du code de commerce, je présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

J'indique qu'ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

J'ai perçu, au titre de l'exercice écoulé la somme nette de 12 445 Euros pour mes fonctions de Président.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.